

**DECISION N° 2011.404**

**fixant le calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE FRANCHE-COMTE**

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1, L 313-1-1, L 313-3 et R 313-1 à R 313-10 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux familles ;
- VU** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 fixant la date de création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Mme Sylvie Mansion en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé

**DECIDE :**

**Article 1 :**

En application de l'article R 313-4 du code de l'action sociale et des familles, le calendrier prévisionnel 2011 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'agence régionale de santé est fixé en annexe au présent arrêté.

**Article 2°:**

Ce calendrier a un caractère indicatif, il pourra être consulté sur le site internet de l'agence [www.ars.franche-comte.sante.fr](http://www.ars.franche-comte.sante.fr)

**Article 3°:**

Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois qui suivent sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 4 :**

Le directeur général adjoint de l'agence régionale de santé de Franche-Comté est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Besançon, le 30 juin 2011

Le Directeur Général Adjoint  
de l'ARS de Franche-Comté

  
Jean-Marc TOURANCHEAU

La Directrice Générale

Sylvie MANSION

Annexe à la décision ARS n° 2011.404

**Calendrier prévisionnel pour l'année 2011  
des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'ARS**

<b>Création d'appartements de coordination thérapeutique</b>	
Capacités à créer	5 places
Territoire d'implantation	Localisation à Besançon ou son agglomération Projet à vocation régionale
Mise en œuvre	2011
Population ciblée	Personnes souffrant de maladies chroniques sévères en situation de fragilité psychologique et sociale
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : juillet 2011 Période de dépôt : juillet à septembre 2011

<b>Création d'équipes spécialisées Alzheimer</b>	
Capacités à créer	5 unités de 10 places
Territoire d'implantation	- 2 unités de 10 places sur le département du Doubs - 2 unités de 10 places sur le département du Jura - 1 unité de 10 places sur le département du Territoire de Belfort
Mise en œuvre	3 unités en 2011 et 2 unités en 2012
Population ciblée	Personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : juillet 2011 Période de dépôt : juillet à septembre 2011